DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 11/10/2024
*Date d'Affichage : 11/10/2024
*Conseillers en exercice : **23**
*PRÉSENTS : **20**
*VOTANTS : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire
Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, , Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Isabelle LACOUR , Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, MonsieurOlivier SCARSETTO, Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Etaient absents excusés :
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC,

Monsieur Thierry LACOUR a été désigné Secrétaire de séance

DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
Conseil municipal du 19 septembre 2024

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 19 septembre 2024 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOPTE le procès-verbal du Conseil municipal du 19 septembre 2024.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 18/10/2024

Le Maire,

MAIRIE DE MARGENCY
VAL D'OISE

THIERRY BRUN

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20241018-DEL217102024-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024